



Zoom sur le Foncier

Bulletin trimestriel d'information foncière au Burkina Faso

- N° 01 - Juillet 2015

OBSERVATOIRE NATIONAL DU FONCIER AU BURKINA FASO



Le Programme Quinquennal d'Observation est lancé

Emmanuel NIKIEMA

Expert principal en GRN à la Banque Mondiale

**"Nous attendons que
l'Observatoire nous donne
périodiquement
une photographie de
la situation du foncier..."**





Dr Albert DJIGMA,
PCA de l'ONF-BF

Et de deux pour vous le second numéro de **Zoom sur le Foncier**, le bulletin d'information sur le foncier que l'ONF-BF vous propose trimestriellement.

Après un (01) an d'activités, l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) s'est doté d'un Programme Quinquennal d'Observation (PQO) qui a été lancé officiellement le 16 juin 2015. Ce PQO qui couvre la période allant de juin 2015 à mai 2019

prend en compte aussi bien les problématiques foncières rurales qu'urbaines.

Dans le cadre de sa mission qui, faut-il le rappeler est de : « contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière à travers la production et la diffusion d'informations foncières en vue de faire du foncier, un facteur de développement durable », l'ONF-BF vous propose dans sa rubrique « **Information sur une thématique spécifique prioritaire** », une interview portant sur les chartes foncières locales (CFL). Le « **dossier spécial** » quant à lui comporte quatre (4) articles portant respectivement sur les attentes de certains acteurs de premier plan vis-à-vis de l'ONF-BF tels la DGFOMR et la Banque Mondiale, le bilan de la 1^{ère} année d'activités de l'ONF-BF et un compte rendu de la cérémonie de lancement du Programme Quinquennal d'Observation (PQO) de l'ONF-BF. L'« **acteur du trimestre** » est le M. Léger KINDA, le Directeur Général du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR).

Zoom sur le Foncier vous remercie pour l'intérêt que vous lui portez et la fidélité à ses pages.

Bonne lecture !

Avec l'appui de



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

SOMMAIRE

INFORMATION SUR UNE THEMATIQUE SPECIFIQUE

Vous avez dit : Chartes Foncières Locales?

P 3

DOSSIER SPÉCIAL



Le foncier : les Attentes des acteurs vis-à-vis de l'ONF-BF.
Léger KINDA, Directeur Général du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR)

P 5

OBSERVATOIRE NATIONAL DU FONCIER AU BURKINA FASO

Le Programme Quinquennal d'Observation est lancé

P 7

ONF-BF: Bilan d'une année d'activités

P 8

Emmanuel NIKIEMA, Expert principal en GRN à la Banque Mondiale

« "Nous attendons que l'Observatoire nous donne périodiquement une photographie de la situation du foncier...." »

P 9

L'ACTEUR DU TRIMESTRE

La DGFOMR, acteur-clé de la gouvernance foncière en milieu rural

P 11

PRÉSENTATION DE L'ONF-BF

P 12



14 BP 34 Ouagadougou 14
Tel : 25 37 68 50

Email : postmaster@eclipseburkina.com

Directeur de Publication : Dr Albert DJIGMA, PCA

Directeur de Publication Adjoint : Issifou GANOU, SE

Rédacteur en Chef : Caroline OUEDRAOGO

Secrétariat de rédaction : Caroline OUEDRAOGO

Maquette impression : Studio Yipin Créations

Vous avez dit : *Chartes Foncières Locales?*

L'élaboration des chartes foncières locales (CFL) est un volet important des activités du Projet BKF/017 « Azawak-Ressources-Pastorales », communément appelé Projet Azawak. Cette thématique est également prioritaire pour l'ONF-BF, dans le cadre de son Programme Quinquennal d'Observation (PQO). Qu'est-ce qu'une charte foncière locale ? Quelle est son utilité ? Comment est-elle élaborée ? Ce sont entre autres les questions qui ont été adressées à Monsieur OUEDRAOGO W. Amadou, Responsable en charge de la gestion des ressources naturelles au sein du projet AZAWAK.

Projet BKF/017 « Azawak-Ressources-Pastorales », communément appelé « Projet Azawak » ?

Le Projet BKF/017 « Azawak-Ressources-Pastorales » qui s'est inspiré du projet de Soutien à la Diffusion du Zébu Azawak a démarré ses activités en janvier 2011 pour 5 ans et a pour objectif global de « contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté dans les zones d'intervention du projet ». De façon spécifique, le projet vise à améliorer la sécurité alimentaire et les conditions de vie des éleveurs d'Azawak dans ses mêmes zones d'intervention. Il vise à atteindre les 03 principaux résultats suivants :

- les capacités des acteurs sont renforcées ;
- les ressources pastorales dégradées sont sécurisées, récupérées, valorisées et gérées ;
- la productivité de l'élevage d'Azawak est accrue et les produits mieux valorisés.

Dans le cadre de l'atteinte de son résultat 2 (ndlr: *les ressources pastorales dégradées sont sécurisées, récupérées, valorisées et gérées*), le projet conduit un processus qui vise à réhabiliter et à gérer durablement par l'élaboration des chartes foncières locales, 7250 ha de pâturage dégradés nouvellement récupérés afin d'assurer des conditions propices à la productivité des animaux et à la gestion durable des ressources pastorales.

C'est dans ce contexte que le projet Azawak intervient dans le domaine du foncier à travers l'élaboration de sept (7) chartes foncières locales précisément dans les communes de Gorom Gorom, Markoye, Dori, Bani, Yalgo, Djibo et Aribinda.

ZF : Quelle définition peut-on attribuer à la notion de charte foncière locale ?

Les chartes foncières sont des conventions élaborées d'une manière participative au niveau local et qui établissent les règles de gestion durable des ressources naturelles. Elles contribuent énormément dans la prévention, la gestion des conflits et à la préservation de la paix sociale. L'élaboration de la charte foncière doit être une démarche ouverte, multi acteurs et fondée sur la progressivité. Le processus d'élaboration de la charte, tient compte de la Loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 et du guide d'élaboration des chartes foncières locales.

Marche que vous avez suivie en vue de l'aboutissement à vos chartes foncières locales ?

Le processus d'élaboration de nos chartes foncières, tient compte de la Loi 034-2009/AN du 16 juin 2009 et du guide d'élaboration des chartes foncières locales. Ce processus est conduit selon les phases ci-dessous :

- la préparation ;
- la réalisation et la restitution du diagnostic ;
- la négociation de l'avant-projet de charte ;
- la validation/l'adoption ;
- l'accompagnement de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Il faut noter que pour la conduite du processus, le projet s'est attaché les services d'un prestataire de service qui est l'ONG AGED (Association pour la Gestion de l'Environnement et le Développement).

La phase de préparation

Il s'agit des concertations entre le Projet Azawak et l'ONG AGED sur la démarche. Egalement, il y a eu des missions dans toutes les communes pour échanger sur la compréhension qu'elles ont des chartes foncières, de leurs responsabilités et engagements dans le processus. Des prises de contact avec les autorités Administratives, les services techniques et les personnes ressources au niveau local pour accompagner le processus de réflexion au niveau des communes ont aussi eu lieu. Aussi, il y a eu l'appui à la mise en place des pôles ou grappes de villages en vue de favoriser des échanges plus fructueux entre les parties prenantes. Ces pôles sont constitués par un ensemble de villages qui sont voisins et qui partagent les mêmes ressources naturelles. En tout, 178 villages participent au processus dans les 07 communes et ils sont organisés en 28 pôles.

Après ces préalables, 02 relais communautaires ont été choisis par villages soit 356 relais communautaires en tout. Ceux-ci ont reçu une formation sur le contenu et la démarche d'élaboration des chartes foncières ainsi que les outils à utiliser (carte du village, carte des ressources). Ces formations ont permis d'outiller les participants en vue de réaliser les diagnostics participatifs des ressources naturelles et leur gestion au niveau village et inter village avec l'ensemble des couches sociales et socio professionnelles.



La phase des diagnostics

Le diagnostic a été réalisé au niveau des villages/grappes par les relais communautaires, appuyés des personnes ressources des villages et des animateurs de l'ONG AGED. Ces diagnostics se sont basés sur les différentes ressources naturelles selon leur vocation en vue de faire l'analyse dans le temps et dans l'espace et dégager des pistes de solutions sous forme d'option. L'analyse de la situation a permis de mettre en exergue les problèmes suivants :

- l'ensablement des mares pastorales des zones de pâtures villageoises ;
- la désertification qui conduit à la raréfaction des espaces herbacées et arboricoles ;
- la disparition des espèces fauniques ;
- la pression humaine sur les zones de pâtures villages pour l'activité champêtre ;
- les concessions (de chasse) de ces espaces traditionnels à des particuliers qui ne rendent pas faciles les activités d'élevage ;
- l'apparition des sites aurifères qui font de grands dégâts dans les zones de pâture villageoise ;
- les obstructions des pistes et couloirs d'accès à l'eau et au pâturage ;
- la pollution des mares par les pêcheurs ;
- la non reconnaissance de ces espaces de pâtures par les lois ;
- l'occupation anarchique des espaces réservés aux activités pastorales ;
- les conflits fonciers ;
- etc.

La phase de négociation entre les acteurs

A partir des éléments du diagnostic, les différents acteurs ont entrepris des négociations sur l'essentiel des propositions faites en vue de dégager des règles consensuelles.

INFORMATION SUR UNE THEMATIQUE SPECIFIQUE

Ces échanges ont permis d'avoir une meilleure perception sur les enjeux et la finalité des chartes foncières dans la prévention, la gestion des conflits en vue d'une gestion durable des ressources naturelles et pour la paix sociale.

Au titre des options qui ont permis de formuler des règles de gestion, nous pouvons citer :

- la nécessité de réglementer l'accès à l'utilisation des ressources pastorales ;
- l'interdiction de certaines pratiques qui sont préjudiciables à la préservation des ressources naturelles notamment les ligneux ;
- l'interdiction de l'occupation des espaces pastoraux de façon générale et spécifiquement ceux qui ont fait l'objet d'aménagement ;
- la nécessité d'interdire la pollution des points d'eau par les produits de quelque nature que ce soit ;
- la nécessité de développement de mécanisme de prévention et de gestion des conflits fonciers, etc.

La phase de validation des propositions en interne et avec les autres acteurs en vue de procéder à leur adoption

La validation précède l'adoption bien que ces deux éléments soient de la même phase dans le processus. Après les propositions faites par les villages et les synthèses aussi bien au niveau des grappes de villages qu'au niveau communal, le contenu des synthèses a été remis à l'administration notamment aux Services Techniques concernés (Direction Provinciale de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (DPASA), (Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable (DPEDD)), ((Direction Provinciale des Ressources animales (DPRA), pour amendement. A l'issue des amendements apportés, des assemblées générales ont été tenues dans les communes avec l'ensemble des acteurs concernés pour présenter la contribution de l'administration et dégager un consensus sur l'ensemble du document. Les assemblées générales ont permis de mettre en commun de façon consensuelle l'ensemble des propositions et la rédaction des avants projets de chartes foncières au niveau communal. Ces avant-projets ont été transmis pour faire l'objet de consultation par un juriste spécialisé en foncier rural, en vue d'examiner leur conformité avec les différents textes de loi du Burkina Faso avant leur adoption.

ZF : Pourquoi des chartes foncières locales dans votre zone d'intervention ?

A l'instar du reste du pays, la zone d'intervention du projet connaît une dégradation continue de ses ressources naturelles avec de nombreux conflits autour de leur utilisation. Pour éviter que les terres que nous récupérons ne reviennent à leur état initial de dégradation, les chartes foncières se sont présentées comme un moyen de gestion durable.



Elles vont permettre d'élaborer des méthodes et règles de gestion locales et durables.

ZF : La question des chartes foncières locales a concerné plusieurs communes, où en sont-elles aujourd'hui ?

Le processus d'élaboration des chartes foncières locales que conduit le Projet Azawak concerne 07 communes dont 05 de la région du Sahel et 01 au Centre Nord. Actuellement, la charte foncière locale de la commune de Markoye et celle inter villageoise de la commune de Gorom Gorom ont été adoptées par les deux délégations spéciales, respectivement le 29 janvier 2015 et le 03 mars 2015. Pour les 05 autres chartes (Djibo, Aribinda, Dori, Bani et Yalgo) en cours d'élaboration, nous sommes au stade des amendements par les services techniques et si tout va bien, elles seront adoptées au plus tard en septembre 2015.

ZF : Quel bilan faites-vous de la mise en application de ces chartes (atouts, contraintes, perspectives) ?

Pour l'instant, nous ne pouvons pas faire de bilan sur l'application des chartes, car nous venons juste de les adopter et nous travaillons à une plus grande diffusion. Egalement, nous avons appuyé les communes de Gorom-Gorom et de Markoye à mettre en place les instances foncières locales et nous comptons faire la même chose pour les autres communes.

Les populations sont vraiment intégrées dans ce processus dès le départ. C'est donc un processus participatif que celui de l'élaboration des chartes foncières, car il a mis les populations au centre. Et ces populations ont compris que c'est pour elles que le travail est fait. A titre d'exemple, dans les communes d'Aribinda et de Djibo, les populations ont demandé que deux (2) agents de la commune participent aux rencontres dans les villages et en rendent compte.

Dans le cadre des chartes foncières élaborées par le projet Azawak, l'engagement a été pris sur l'organisation d'au moins un atelier annuel de bilan. Il reste alors à œuvrer à l'inscription de cette dé-

pense dans le budget de la commune.

Nous venons de mettre en place des instances de gestion au niveau de Gorom-Gorom et de Markoye. Nous espérons tenir ces rencontres d'ici la fin de l'année. Si les communes n'arrivent pas à trouver les fonds nécessaires, nous serons obligés de financer leur tenue parce que nous voulons des résultats. Du reste, comme il s'agit d'un processus novateur, nous tenons à faire un bilan en vue de tirer des leçons de cet exercice. Nous pensons que notre expérience devrait servir à améliorer d'autres démarches dans le futur, et susciter un intérêt auprès d'autres partenaires qui pourraient permettre de prolonger les actions que nous aurions laissées. Nous ne sommes pas dans une logique où il faut cacher ce qui ne va pas, nous voulons voir les choses telles qu'elles sont pour savoir quoi faire par la suite.

ZF : Quels sont les défis à relever ?

Le défi majeur à relever est l'application effective des chartes sur le terrain. Il faudrait travailler à une vulgarisation à grande échelle des contenus des chartes sur le terrain. C'est pour cela que nous sommes en train de traduire les chartes en plusieurs langues locales (Moore, Peulh...), de préparer, d'enregistrer et de diffuser des émissions sur les différentes radios locales. Egalement, il y a un programme de renforcement des capacités des membres des instances foncières locales sur plusieurs thèmes dont : la sécurisation foncière en milieu rural, la gestion alternative des conflits, la décentralisation, l'aménagement du territoire communal, etc.

ZF : Avez-vous un message à adresser aux décideurs en vue d'une meilleure atteinte des objectifs qui ont motivé l'élaboration de ces chartes foncières locales ?

Nous pensons que dans un contexte comme celui du Burkina ou la grande majorité des populations dépendent exclusivement des ressources naturelles qui sont du reste en dégradation continue avec de nombreux conflits autour de leur utilisation, les chartes foncières se présentent comme un moyen de gestion durable de ces ressources. Même si le processus d'élaboration est assez lourd notamment financièrement, il n'en demeure pas moins qu'il permet à tous les utilisateurs des ressources de se rendre compte des enjeux environnementaux, socio-économiques et surtout d'instaurer un dialogue constructif et endogène afin de trouver des méthodes et règles de gestion locales, durables et acceptables par tous.

Comme message à l'adresse des décideurs, nous disons qu'il faudrait trouver les ressources financières nécessaires pour la conduite de tels processus car les chartes permettent d'aboutir à une gestion réellement décentralisée et durable des ressources naturelles. Aussi, elles permettent de préserver la paix sociale. ♦

Ndlr : note de la rédaction

Le foncier : les Attentes des acteurs vis-à-vis de l'ONF-BF.

Léger KINDA,

Directeur Général du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR)

Dans le numéro 00, Zoom sur le Foncier traitait des attentes des acteurs du foncier vis-à-vis de l'ONF-BF. Dans le présent numéro, il poursuit dans cette lancée avec un acteur institutionnel de premier plan, la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR). Pour cela, il a rencontré son premier responsable, le Directeur Général du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR). M. Léger KINDA, puisque c'est de lui qu'il s'agit, exprime les attentes de la DGFOMR et de ses services techniques vis-à-vis de l'ONF-BF et plus largement celles des autres acteurs du foncier.



M. Léger KINDA, le DGFOMR

ZF : La DGFOMR est un acteur de premier plan dans le domaine du foncier au Burkina Faso, pouvez-vous rappeler, ses principales attributions ?

La DGFOMR a des compétences foncières, et elle comprend trois directions techniques : la Direction de la Législation, de la Réglementation et de la Sécurisation Foncière ; la Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales et enfin la Direction des Ecoles et des Centres de Formation. En ce qui concerne nos attributions, il faut dire qu'elles concernent les trois directions que j'ai citées. Pour ce qui est du foncier, la DGFOMR joue un rôle très important dans la mesure où le processus de sécurisation foncière a été conduit par le Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire depuis belle lurette. A présent, nous avons des textes juridiques qui permettent de prendre en charge de façon efficace les questions sur le foncier rural. Ainsi, à travers plusieurs projets et programmes, le ministère a pu expérimenter des expériences de sécurisation foncière. C'est fort de cela et du fait que notre pays est un pays à fort potentiel agricole avec des enjeux fonciers très importants, que le Ministère de l'Agriculture a entrepris l'élaboration d'une Politique Nationale de Sécurisation

Foncière qui a abouti à la prise du décret concernant cette politique de Sécurisation Foncière en 2007. C'est à partir de cette politique que nous aurons un ensemble de textes législatifs et réglementaires dont la Loi 034 du 16 juin 2009 portant régime foncier rural. La DGFOMR a donc joué un rôle essentiel dans le processus de sécurisation et on ne se limite pas là. Nous allons un peu plus loin également dans la mise en œuvre de cette politique à travers plusieurs actions. Bien entendu, la DGFOMR travaille avec des acteurs clés pour la réussite de ce processus. Pour revenir aux attributions, elles se résument comme suit :

- assurer la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière et la législation ;
- conduire l'élaboration des lois et règlements en ce qui concerne le foncier et de veiller à leur diffusion ;
- suivre et capitaliser les expériences pilotes de sécurisation foncière en milieu rural menées à l'intérieur du pays,
- promouvoir et appuyer la mise en place des institutions de mise en œuvre de cette politique ;
- organiser la concertation avec tous les acteurs qui interviennent dans le foncier rural ;
- contribuer à la prévention des conflits fonciers.

ZF : Nous savons que la DGFOMR est beaucoup plus orientée sur le foncier rural mais de façon générale, quelles sont selon vous les problématiques foncières prioritaires au Burkina Faso ?

Vous posez une question qui me renvoie à l'évaluation de la gouvernance foncière au Burkina Faso. A partir de l'évaluation que nous avons faite l'année dernière sur la base de deux études, celle portant sur l'état des lieux d'application de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière et l'étude portant sur le cadre d'analyse de la gouvernance foncière, il ressort qu'en matière de foncier de façon générale, nous avons des textes acceptables. Le Burkina a été noté comme un pays qui a eu des avancées significatives en matière d'adoption de textes législatifs. Le véritable problème reste la mise en œuvre de ces textes. La mise en œuvre suppose que nous ayons des institutions de mise en œuvre qui fonctionnent et qui répondent aux attentes des populations. Des institutions qui fonctionnent supposent un certain nombre d'instruments de fiabilisation des informations foncières. Je veux parler de cadastre, de fichier de gestion des parcelles fiable aussi bien au niveau rural qu'au niveau urbain, mais aussi la mise en place d'un dispositif d'information qui permette

d'identifier de façon claire chaque parcelle. Il y a aussi d'autres enjeux majeurs liés à la communication, en ce qui concerne la sensibilisation sur les politiques et les lois à l'endroit de la population et également le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre. Voilà quelques défis, sinon il y en a plusieurs.

ZF : *Vous avez à travers la DGFOMR pris une part active dans le processus de mise en place de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso à travers la participation à toutes les instances et concertations qui ont prévalu. Quelles sont à ce jour les attentes de la DGFOMR à l'endroit de l'ONF-BF qui vient justement de lancer son Programme Quinquennal d'Observation ?*

L'Observatoire est une structure très importante dans le dispositif institutionnel de notre pays en ce qui concerne la gestion du foncier, et on ne peut pas le nier. Si nous avons des politiques et des textes à mettre en œuvre, il faut que nous puissions bien le faire et que nous ayons des structures qui suivent la mise en œuvre de ces textes. La DGFOMR se réjouit donc de la création de l'Observatoire qui va nous permettre d'améliorer les politiques et législations en ce qui concerne le foncier. Les enjeux en matière foncière sont très importants et l'Observatoire est une structure qui doit impliquer fortement les acteurs de mise en œuvre pour disposer de toutes les informations nécessaires en vue d'une analyse exhaustive et fiable. Il faut donc une collaboration étroite entre l'Observatoire et les structures institutionnelles de mise en œuvre de la politique foncière. La DGFOMR est entièrement disposée à collaborer avec l'Observatoire.

ZF : *La question de financement des activités reste cruciale, qu'avez-vous comme proposition à faire en vue de mobiliser davantage de ressources financières en faveur du foncier au Burkina Faso ?*

Le Burkina Faso est un pays qui a de nombreux défis. Je ne dirai pas que tout est prioritaire, mais nous avons beaucoup de priorités parmi lesquelles la mise en œuvre de la politique du foncier, le foncier étant le support des multiples ressources naturelles et le Burkina Faso étant un pays agricole, les questions foncières doivent être prises en compte de façon prioritaire. Il faut dire en ce qui concerne l'adoption de la politique nationale de sécurisation foncière et la loi sur le foncier rural que nous avons bénéficié du Projet Sécurisation Foncière du Millennium Challenge Account (PSF/MCA-BF) qui a mis en œuvre la Loi et qui nous a permis d'avoir beaucoup d'acquis quant à l'amélioration du cadre juridique institutionnel à travers l'adoption de plusieurs textes que sont les décrets d'applica-



« Nous vous assurons de notre entière disponibilité »

tion des différents textes sur le foncier, notamment la Loi 034 et la RAF. Nous avons également en matière d'infrastructures pas mal d'acquis avec la mise en place d'un dispositif technologique qui nous permet de pouvoir identifier de façon claire chaque terrain. Nous avons bénéficié également de l'élaboration d'outils de mise en œuvre comme les modules de formation, de sensibilisation. Nous avons aussi bénéficié de renforcement des capacités, en termes de recrutement et de formation. Nous avons bénéficié de pas mal d'appuis et je peux dire que cela nous a permis d'appliquer les textes sur le foncier rural dans quarante-sept (47) communes. Il reste à consolider ces acquis. Ce projet s'est chiffré à plus de vingt-sept (27) milliards. C'est un projet de l'Etat et cela veut dire qu'il a œuvré à la mobilisation de ce financement. Outre cela, il faut souligner l'intervention d'autres partenaires comme la Banque Mondiale à travers le PNGT. Celle du Fond International pour le Développement (FIDA) avec le Projet Neertaamba, l'Agence Française de Développement (AFD) avec le projet PACOF et bientôt le Projet de Sécurisation Alimentaire à l'Est (PSAE) sous financement l'AFD. Il est vrai que c'est à travers des projets et programmes financés par des bailleurs de fonds que l'on voit la mise en œuvre des différents textes, mais il faut dire aussi que l'Etat a affiché une volonté pour dégager des ressources propres au niveau du budget national pour appliquer la Loi sur le régime foncier rural. C'est à ce titre que nous avons eu par exemple pour l'année 2014 un budget prévisionnel d'un (01) milliard, même si par la suite nous

avons eu des difficultés pour le décaissement. De nombreux efforts sont faits, mais cela ne suffit pas parce que jusqu'à présent, la Loi sur le régime foncier rural n'est pas appliquée sur l'ensemble du territoire. Il nous reste à l'appliquer sur plus de trois cent (300) communes et il faut le faire impérativement. Certainement, l'Etat mettra davantage de moyens en ce qui concerne les lignes budgétaires. Nous espérons également qu'à travers la stratégie de généralisation de l'application des textes sur le foncier rural qui a été adoptée par le Conseil des Ministres du 15 octobre 2014 et qui se chiffre à environ vingt (20) milliards, l'Etat envisage de mobiliser davantage les partenaires techniques et financiers mais aussi de dégager les ressources propres pour pouvoir appliquer les textes sur le foncier rural. Il y a également pas mal de défis en ce qui concerne le foncier urbain. A ce niveau, il faut vraiment appliquer les textes. Il faut que l'Etat lui-même respecte ses propres textes. C'est vrai que pour le foncier urbain, il y a l'absence d'une politique, mais nous pensons que si les textes adoptés par le pays étaient respectés, ceci allait nous permettre de gérer de façon rationnelle le milieu urbain conformément aux normes internationales.

ZF : *Un mot pour conclure cet entretien ?*

Je remercie l'ONF-BF pour cette initiative. Comme je l'ai déjà dit, il faut communiquer. Nous vous assurons de notre entière disponibilité à collaborer en vue de l'atteinte de vos objectifs. Nos portes restent ouvertes et nous espérons que nous pourrions cheminer ensemble pour avoir les résultats escomptés. ♦

OBSERVATOIRE NATIONAL DU FONCIER AU BURKINA FASO

Le Programme Quinquennal d'Observation est lancé

C'était le 16 juin 2015, à Ouagadougou, lors d'une cérémonie officielle parrainée par Monsieur François LOMPO, Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire (MARHASA). Celui-ci avait à ses côtés, Monsieur Bésolé René BAGORO, Ministre de l'Habit et de l'Urbanisme (MUH), Monsieur Steven KOUTSIS, Chargé d'Affaires, représentant Son Excellence M. L'Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique au Burkina Faso.

L'ONF-BF, structure de veille et d'interpellation ambitieuse, à travers des analyses, des informations collectées et des études spécifiques, d'éclairer les problématiques foncières nationales, pour aider ainsi à la prise de décisions et accompagner les réformes politiques, institutionnelles et juridiques dans le domaine du foncier. C'est dans cette optique qu'il s'est doté d'un Programme d'Observation (PQO) pour une période de cinq (5) ans. Conçu et élaboré de manière participative avec les acteurs institutionnels, des projets et Programmes et des partenaires techniques et financiers, le Programme Quinquennal d'Observation (PQO) de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) a été adopté lors de la deuxième session de son Conseil d'Administration (CA) avant d'être officiellement lancé. En effet, la mise en œuvre du PQO consistera à observer les faits et phénomènes relatifs au foncier, l'application des textes et lois en vigueur dans le domaine, ainsi que les problèmes qui se posent aux acteurs de la chaîne foncière. Ceci, afin de collecter, traiter, capitaliser et divulguer l'information foncière.



Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire (MARHASA).

Cet ambitieux programme quinquennal de l'ONF-BF couvre la période allant de juin 2015 à mai 2019. Il a pris en compte les attentes des divers acteurs de la chaîne foncière, dans le but de s'assurer de disposer d'informations justes et complètes à fournir aux utilisateurs des données foncières.

Monsieur Steven KOUTSIS, Chargé d'Affaires, représentant Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique, s'est félicité de ce que le gouvernement américain, à travers l'USAID a assuré



Le présidium lors de la cérémonie de lancement du PQO

le financement des activités de l'ONF-BF depuis sa création en juillet 2014. Aussi, a-t-il encouragé l'ONF-BF à poursuivre les efforts en cours, pour répondre véritablement aux nombreuses attentes des populations.

M. François LOMPO, Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire (MARHASA), lors de son discours a relevé le caractère pluridisciplinaire de la question foncière. C'est pourquoi, il a fait un plaidoyer en faveur de l'ONF-BF en ces termes : « cet exercice de programmation qui a été mené montre que l'observation foncière qui doit se dérouler nécessairement dans l'ensemble du domaine foncier national

est une activités coûteuse. Je voudrais partager avec les autres départements ministériels la nécessité d'inscrire dans la durée et au rang de leurs priorités, une contribution budgétaire pour les activités de l'ONF-BF ».

Les acteurs impliqués dans la chaîne foncière ont pris une part active au processus d'élaboration, de finalisation et de validation du PQO de l'ONF-BF. Ils ont promis également d'accompagner cet outil qui a su prendre en compte leurs attentes. Ils espèrent de l'ONF-BF « qu'il contribue à l'amélioration de la gouvernance foncière au Burkina Faso à travers ses activités ». ♦



Une vue de l'assistance pendant la séquence des présentations

ONF-BF: Bilan d'une année d'activités

Créé le 03 juillet 2014 à travers une Assemblée Générale Constitutive, l'Observatoire National du Foncier (ONF-BF) a soufflé sa 1^{ère} bougie le 03 juillet 2015. Dans les lignes qui suivent, le PCA fait le bilan de la 1^{ère} année de fonctionnement de l'ONF-BF et évoque les défis qu'il s'est fixé.

ZF : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, l'ONF-BF vient de boucler sa première année. Quelle appréciation globale faites-vous du fonctionnement de cette institution qui fait ses premiers pas ?

Une appréciation du fonctionnement globale de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF – BF) peut se faire à travers sa mise en fonctionnalité effective, son programme d'observation et sa visibilité.

En prenant en compte les difficultés de mobilisation des ressources humaines et matérielles inhérentes à la mise en place d'une structure telle que l'ONF – BF, dont il n'existe aucune semblable dans notre sous-région, nous pouvons considérer que globalement, l'ONF – BF a réussi ses premiers pas à travers la mise en fonctionnalité effective de l'ONF-BF, l'élaboration du programme quinquennal d'observation et des activités de visibilité.

De la mise en fonctionnalité effective de l'ONF - BF

- **La reconnaissance officielle** a été obtenue à travers le récépissé de déclaration N° 2014/001140/MATS/SG/DGLP/DOSOC dès le 18 juillet 2014, soit quinze jours après l'Assemblée générale constitutive tenue le 03 juillet 2014.
- **La mise en place du Secrétariat Exécutif**, bien qu'ayant connu un retard du fait des difficultés de mobilisation des ressources financières, est achevé depuis le début du mois de mars 2015, et l'ensemble de l'expertise nécessaire est présente.
- **Au plan du financement**, l'ONF – BF bénéficie d'un appui financier et technique de l'USAID pour une phase dite « d'autonomisation » et plusieurs autres partenaires techniques et financiers ont manifesté leur disponibilité à apporter leurs appuis techniques et financiers à l'ONF – BF.
- **Le Secrétariat Exécutif de l'ONF – BF** installé dans l'immeuble Barack OBAMA à partir de juillet 2014, **s'est installé dans ses locaux** à partir du début du mois d'octobre 2014, et **a bénéficié de matériel et les équipements transférés par le MCA par acte de donation.**
- **Deux sessions du Conseil d'Administration de l'ONF - BF** se sont tenues. La première les 24 et 25 juillet 2014 à Koudougou, la seconde les 28 et 29 mai 2015.

Dur programme d'observation de l'ONF - BF

Un Programme Quinquennal d'Observation de l'ONF – BF a été élaboré dans une démarche participative incluant tous les acteurs de la chaîne foncière et les partenaires techniques et financiers. Ce programme a été validé par la deuxième session du Conseil d'Administration de l'ONF – BF tenue les 28 et 29 mai 2015.

La visibilité de l'ONF - BF

Deux types d'activités ont été menés en vue d'assurer une visibilité à l'ONF - BF.

- Des prises de contacts ont été établies avec les



Dr Albert DJIGMA, PCA de l'ONF-BF

partenaires techniques et financiers potentiels par courrier et par visites des experts chargés de la communication et du genre. En outre, l'organisation du séjour d'une mission d'appui de l'USAID qui a séjourné au Burkina Faso début mars 2015 a permis de discuter des possibilités de partenariat avec plusieurs acteurs importants de la chaîne foncière et des partenaires financiers.

- Une cérémonie de lancement officiel du Programme Quinquennal d'Observation (PQO) de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso, sous le co – parrainage du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire et du Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme a été organisée le 16 juin 2015. Cette cérémonie a fait l'objet de reportages télévisés et radiodiffusés.

« L'ONF-BF résulte de la volonté de tous les acteurs de la chaîne foncière »

ZF : Conformément aux missions de l'ONF-BF, quel bilan annuel faites-vous de la mise en œuvre des activités ?

Le bilan d'une mise en œuvre nous renvoie nécessairement aux objectifs fixés. Le bilan des activités de l'année écoulée peut être considéré de mon point de vue comme satisfaisant. En effet, celles – ci ont permis :

- un démarrage réussi de l'ONF – BF comme décrit plus haut ;
- l'imprégnation du personnel dans la problématique foncière au Burkina Faso, notamment des revues documentaires et des participations à des ateliers de transferts de compétences ;
- la production de documents de nature très variée liés aux modalités de mise en œuvre du financement acquis ;
- la préparation et l'adoption d'un programme quinquennal d'observation (PQO) ;
- le démarrage de la mise en œuvre du PQO notamment à travers l'élaboration des outils de collectes des données, les contacts pour l'établissement des modalités de partenariats, l'élaboration de termes de référence pour des études ponctuelles, la poursuite des recherches de financements auprès de partenaires techniques et financiers.

ZF : Des difficultés n'ont certainement pas manqué dans cette première année de fonctionnement. Quelles sont-elles ?

La difficulté principale a été d'ordre financier. En effet, la mise en place de l'ONF-BF a été portée par le MCA – BF. Le rapport de faisabilité a été réalisé en décembre 2011. Malheureusement, l'Assemblée Générale constitutive ne s'est tenue que le 3 juillet 2014, soit moins d'un mois avant la clôture du projet MCA – BF. Dans ces conditions, certains frais de démarrage qui avaient été prévus pour être pris en compte par le MCA ne pouvaient plus l'être.

Il en a résulté pour l'ONF – BF un manque de visibilité sur la disponibilité des ressources financières qui a entraîné des retards dans l'installation de l'observatoire dans des locaux appropriés et dans le recrutement du personnel nécessaire à l'animation du secrétariat exécutif.

Heureusement, au jour d'aujourd'hui, l'ONF – BF bénéficie d'un appui technique et financier de l'USAID qui est mis en œuvre à travers un cabinet d'études dénommé CLOUDBURST et les contacts établis avec d'autres partenaires sont prometteurs.

ZF : Quels sont les défis que l'ONF se lance pour la deuxième année qui commence ?

Le premier défi au cours de l'année qui commence, est la mise en œuvre du programme annuel du PQO. Il faut aussi élargir les partenariats techniques et financiers pour assurer une durabilité de la structure. Il faut surtout que l'observatoire fasse la preuve de son utilité et de son efficacité en organisant des plateformes de restitutions et d'échanges autour de ses observations, pour que chaque décideur puisse en bénéficier.

ZF : Quelles sont les attentes de l'ONF-BF vis-à-vis des acteurs de la chaîne foncière en vue d'une bonne poursuite de ses activités, notamment pour la mise en œuvre de son ambitieux Programme Quinquennal d'Observation ?

Il est important de rappeler que l'existence de l'ONF – BF résulte de la volonté de tous les acteurs de la chaîne foncière, de disposer d'une structure chargée notamment de ; (i) Produire, collecter, traiter et capitaliser l'information foncière afin d'aider à la prise de décision aux niveaux national et local ; (ii) Analyser et éclairer les problématiques foncières nationales et locales, pour accompagner les réformes politiques, institutionnelles et juridiques en cours et préparer, dans une démarche prospective, les réformes futures ; (iii) Diffuser et vulgariser l'information sur les principales thématiques foncières afin d'en faciliter l'accès aux populations.

Dans ces conditions, notre attente pour le succès du Programme Quinquennal d'Observation (PQO) et la pérennité de l'ONF – BF est une implication effective de tous les acteurs des quatre collèges qui ont mis en place la structure (Le collège des services étatiques, le collège des collectivités territoriales, le collège des organisations de la société civile, le collège des opérateurs privés). Chacun de nous doit se considérer comme à la fois acteur et bénéficiaire de l'ONF – BF. ♦



Emmanuel NIKIEMA, Expert principal en GRN à la Banque Mondiale «Nous attendons que l'Observatoire nous donne périodiquement une photographie de la situation du foncier...»

ZF : La Banque Mondiale accorde une place importante au Foncier dans ses interventions, pouvez-vous rappeler à l'attention des lecteurs les principaux appuis de la Banque Mondiale en faveur du foncier ?

Permettez-moi d'abord de préciser que l'intervention de la Banque Mondiale dans un pays s'appuie sur la stratégie que le pays lui-même a élaborée et sur laquelle l'architecture en termes de priorités de développement est bien définie ainsi que des indicateurs qui permettent de mesurer ou d'apprécier les progrès. A partir de ce document stratégique du pays, la Banque Mondiale élabore elle aussi un document appelé le **Country Partnership Strategy qu'on appelle avant les CAS (country assistance Strategy)**; ce document doit être aligné sur la stratégie du pays. Sur cette base la Banque Mondiale peut apporter des financements ; la mise en œuvre est de la responsabilité première du pays qui pilote et oriente son développement.

A observer les choses de près en milieu rural au Burkina Faso, on se rend compte que depuis un certain nombre d'années, la question de la sécurisation foncière se présente comme un défi dans le pays. Au début des années 80, tout le monde voyait le problème s'exacerber. Malgré l'existence d'un certain nombre de textes qui traitaient du sujet, il n'en demeure pas moins que les préoccupations étaient là. Cela a amené le gouvernement à formuler en 1984 la Réorganisation Agraire Foncière (RAF) ; cette loi a depuis lors été relue plusieurs fois notamment en ce qui concerne le volet sécurisation foncière en milieu rural ; les préoccupations étaient partiellement satisfaites. C'est fort de tous ces constats que la

Banque Mondiale à travers un certain nombre d'opérations ou de projets et programmes qu'elle soutient au Burkina Faso, a autorisé de réaliser des opérations pilotes sur les questions de sécurisation foncière notamment à travers le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT). Je précise que la Banque Mondiale n'était pas seule à soutenir des opérations pilotes ; il y a eu l'Agence Française de Développement (AFD) avec une opération pilote dans le Ganzourgou et dans les Hauts Bassins. A ces opérations pilotes, il y a eu un renfort avec l'avènement du Millénaire Challenge Account (MCA) en 2008. La Banque Mondiale, au-delà des opérations pilotes qui se déroulaient sur le terrain, a décidé d'accompagner financièrement le gouvernement, d'abord à travailler pour faire un état des lieux de la sécurisation foncière ; après l'état des lieux, la Banque Mondiale a accompagné l'élaboration d'un document de Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural. Puis, elle a accompagné le processus pour l'élaboration de la Loi 034 et de ses 13 décrets d'application ; la quasi-totalité de ces financements ont été faits à travers le PNGT. Je rappelle que la Banque Mondiale ne l'a pas fait seule. Il y a eu des partenaires comme l'AFD et le MCA. La

Banque Mondiale se félicite de ce processus qui a été conduit principalement par des experts nationaux à partir d'expériences nationales. Nous pensons aujourd'hui que l'ensemble de ces textes législatifs et réglementaires sont suffisamment satisfaisants pour permettre à tous ceux qui ont un lien avec le foncier de pouvoir se sentir relativement sécurisés avec une bonne application. Sur le terrain, quand on a la chance d'aller dans des zones où le MCA est allé plus loin en accompagnant jusqu'à l'obtention d'Attestation de Possession Foncière Rurale (APFR), les bénéficiaires ont une certaine joie à exhiber ce papier. Que ce soit un homme ou une femme, chaque bénéficiaire se dit sécurisé, et est fier d'être en possession d'un document reconnu et inattaquable. Ceci est quelque chose de très important. Je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui aimeraient aussi détenir ce document aujourd'hui. Ce document, même s'il constitue un point de départ, il est déjà suffisant pour sécuriser son détenteur. Pour la Banque Mondiale, il faut maintenant passer à des opérations à grande échelle. Il faut soutenir le pays pour que ces textes reconnus suffisamment consensuels, acceptés de tous et reconnaissant le droit coutumier (un) soient appliqués à grande échelle ; les textes actuels en quelque sorte ont scellé un bon mariage entre le droit coutumier et la réglementation moderne. La Banque Mondiale s'est engagée dans le cadre du PNGT 2, Phase 3 à accompagner au moins 150 communes rurales dans la mise en place de Services Fonciers Ruraux (SFR) et accompagner les communes rurales couvertes à travailler en vue d'assoier les structures qui sont prévues pour contribuer à la gestion de la question foncière au niveau villageois ; il s'agit des

Commissions Foncières villageoises (CFV) et des Commissions de Conciliation Foncière Villageoises (CCFV).

En termes d'information,

d'animation, de renforcement des capacités et peut être dans une certaine mesure d'équipements, la Banque Mondiale s'est engagée à le faire. Mais vous savez qu'actuellement nous traversons une situation particulière dans le pays et les conseils municipaux sont dissouts. Au niveau des communes rurales, le travail est un peu ralenti en ce qui concerne la question foncière pour cette année. Je crois qu'au niveau du projet (PNGT2, phase 3) ce qu'ils sont en train de faire tourne autour de l'information. On peut au moins informer les populations sur les contenus des différents textes, que ce soit la Loi, ou les décrets d'application mais aussi sur les dispositions qui permettent d'obtenir des APFR. On est à ce type d'actions, mais nous restons optimistes, puisque après les élections, quand les nouvelles autorités seront en place, tout cet accompagnement devrait pouvoir se dérouler et permettre d'avoir des services fonctionnels. Nous pensons qu'il y a ce travail à faire avec les communes, mais aussi, il y a un travail à faire avec les usagers de certaines ressources partagées et cette partie concerne l'élaboration des

"Pour vous, Zoom sur le Foncier a recueilli les attentes d'un spécialiste de terrain de la Banque Mondiale vis-à-vis de l'ONF-BF. Monsieur Emmanuel NIKIEMA, l'Expert principal en Gestion des Ressources Naturelles au Bureau de la Banque Mondiale à Ouagadougou, s'est prêté aux questions de votre bulletin d'information. Dans le portefeuille de projets de la Banque Mondiale au Burkina Faso, la question de la sécurisation foncière en milieu rural est bien prise en compte. Dans cet entretien, M. NIKIEMA rappelle les interventions de la Banque Mondiale, notamment en matière foncière sans omettre de préciser les cadres de celles-ci.

ZF : Voulez-vous présenter la Banque Mondiale à l'attention de nos lecteurs ?

La Banque Mondiale, est un organisme multilatéral qui travaille dans plusieurs pays ; on parle souvent de Groupe de la Banque mondiale ; le groupe de la Banque mondiale créé en 1944 poursuit aujourd'hui deux objectifs majeurs : mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité partagée.

Le Burkina Faso en est membre depuis 1963.

Le Groupe comprend cinq institutions :

- **La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) :** la BIRD prête aux pays à revenu intermédiaire et aux pays pauvres solvables.
- **L'Association Internationale de Développement (IDA) :** l'IDA accorde des prêts ou des crédits sans intérêt et des dons aux pays les plus pauvres de la planète.
- **La Société Financière Internationale - IFC :** la SFI finance des prêts, des fonds propres et des services-conseil pour stimuler l'investissement privé dans les pays en développement.
- **L'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements - MIGA :** le MIGA offre aux investisseurs des garanties contre les pertes associées aux risques non commerciaux dans les pays en développement.
- **Le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements CIRDI :** le CIRDI offre des mécanismes internationaux de conciliation et d'arbitrage des différends liés aux investissements.

En 2015, le portefeuille de la BM au Burkina comprend une quinzaine de projets et programmes actifs pour une enveloppe globale de 1,122.7 millions de dollars des Etats Unis. Les secteurs d'intervention couvrent entre autres l'agriculture, l'eau et l'assainissement, l'environnement, l'éducation, la santé, l'énergie, les mines, les infrastructures. La Banque Mondiale est également un partenaire de choix dans la mise en œuvre de la décentralisation au Burkina Faso.

« Je vous avoue que la Banque Mondiale se félicite de la création de l'ONF-BF »

chartes foncières. Autour d'une ressource naturelle partagée, si les multiples usagers se mettent ensemble, définissent des règles (pour l'accès par exemple) ou des pratiques à proscrire ou à développer, cela peut être formalisé dans un document, qui mis sous une certaine forme devient une charte. Cela est extrêmement important. La Banque Mondiale voudrait aussi accompagner dans ces zones d'intervention l'élaboration de ce genre de document. Nous avons l'expérience tirée d'une de nos opérations pilotes appelée le SILEM (Sahel Integrated Lowlands Ecosystems Management) qui dans un certain nombre de communes rurales, dans le Kouritenga et la Komienga, les usagers sont parvenus dans leurs terroirs à des règles établies de gestion participative des ressources naturelles à l'échelle des micro-bassins versants. Je puis affirmer qu'à toutes les missions de supervision, quand on discute avec les communautés des meilleurs résultats du Projet, elles vous disent que ce n'est pas l'augmentation de la production qu'ils ont eu qui compte, mais que le premier bénéfice qu'ils tirent de cette opération, c'est l'absence de conflits, la paix sociale retrouvée entre usagers du même micro-bassin versant. Elles aiment ajouter que le projet leur a apporté la paix. Nous avons fait certaines enquêtes au niveau des commissariats de police et des préfectures où les statistiques nous ont permis de nous rendre compte qu'à la fin du projet SILEM, dans certaines communes rurales le nombre de conflits liés à la terre est passé à zéro et les gens disent que c'est ce genre de projets qui les intéressent. Avec de telles leçons tirées, la Banque Mondiale ne peut pas manquer de soutenir le Burkina à aller de l'avant vers une application massive des textes sur la sécurisation foncière en milieu rural. C'est clair que cela va demander beaucoup d'argent, mais il appartient au gouvernement, au regard de l'importance de la question foncière, mais aussi avec les atouts qu'il a, en ayant tous ces textes prêts et bien acceptés par tous, d'envisager une table ronde des bailleurs de fond sur la question foncière. Du reste nous pensons que beaucoup de bailleurs de fond ne manqueraient pas de trouver des intérêts en cela parce que les projets et programmes qu'ils soutiennent dans une certaine mesure réalisent des investissements pour lesquels tout le monde se dit que la sécurisation foncière est essentielle, prioritaire avant que les investissements puissent être réalisés.

Au-delà de ce qu'on peut espérer comme annonces de financement, cela sera une occasion d'amener différents acteurs à mieux coordonner les appuis, de mutualiser les ressources pour mieux soutenir la mise en œuvre des textes en rapport avec la sécurisation foncière sur le terrain. Pour ce qui est des questions de communication, je pense qu'il faut renforcer la communication, poursuivre la communication sur les textes qui existent. Il faut utiliser toute sorte de média pour que les gens comprennent réellement les enjeux, puisque dès qu'il est question de sécurisation foncière, tout le monde se lève, car personne ne peut nier que ça le concerne. Il faut donc animer beaucoup d'émissions autour du sujet, utiliser les radios locales et tout ce qu'il y a comme supports pour permettre aux uns et aux autres de comprendre comment il faut s'y prendre si on veut sécuriser son lopin de terre à travers la détention d'un document. Pour nous, cela est essentiel et personnellement je pense que si le Burkina s'engage à fond dans ce champ, la Banque Mondiale ne manquera pas de l'accompagner.

ZF : Quelles autres problématiques vous semblent prioritaires au Burkina Faso ?

En matière de sécurisation foncière je travaille sur la partie rurale, et je n'ose pas trop apprécier la situation en ce qui concerne le milieu urbain ; néanmoins, de ce qu'on entend, les questions de lotissement ne sont pas simples et entraînent des problèmes, créent des situations difficiles, donc j'imagine que c'est un autre pan que le gouvernement ne saurait négliger si on veut une sécurisation foncière pour tous tant en milieu rural qu'urbain.

ZF : La Banque Mondiale a également pris une part active dans le processus de mise en place de l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) en juillet 2014. Quelles attentes particulières a-t-elle vis-à-vis de l'ONF-BF ?

Je vous avoue que la Banque Mondiale se félicite de la création de l'ONF-BF qui a un statut associatif. C'est vraiment la société civile qui s'organise pour veiller, et cela est très important. Si c'était une création du gouvernement, nous serions en phase d'attente de performance ; mais là, c'est en toute indépendance que les ressources humaines qui composent l'ONF-BF vont exprimer leurs points de vue, leurs observations, leurs suggestions et leurs recommandations. C'est quelque chose que tout le monde au niveau de la communauté de bailleurs de fond devrait encourager.

Nous avons été ravis de voir comment l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso s'est progressivement mis en place ; sur les premières actions, que ce soit les rencontres à différents niveaux ou l'élaboration du Programme Quinquennal d'Observation, tout a été bien mené et cela nous inspire confiance. Nous attendons que l'Observatoire nous donne périodiquement la photographie de la situation du foncier telle qu'elle se présente, à telle période donnée et avec des niveaux d'indicateurs ; on verrait quels sont les points forts, quels sont les points faibles et tout naturellement ce que l'ONF-BF peut recommander en toute indépendance au gouvernement, aux partenaires au développement et à tous les acteurs du foncier en vue d'améliorer la situation.

Nous savons que ce n'est pas toujours facile de se regarder dans un miroir, quand on n'a pas fait de bons résultats, mais cela permet au moins de s'inviter à mieux faire et à se réorienter le cas échéant. Nous voudrions que par exemple, de tels produits, dès qu'ils vont apparaître puissent faire l'objet de partage avec d'autres pays et montrer comment l'ONF a contribué à améliorer certaines situations dans le domaine du foncier. Il y'a des points où on peut avoir du succès et d'autres points où l'amélioration est peut-être à venir. La Banque Mondiale félicite aussi les hommes qui animent l'ONF-BF en ces débuts. Beaucoup d'entre eux sont des experts spécialistes bien connus et nous les savons tous chevronnés dans ce qu'ils font. Ceci aussi est un élément très rassurant pour nous. Nous souhaitons bon vent à l'ONF-BF. Il a les encouragements de la Banque Mondiale.

ZF : Qu'est-ce que l'Observatoire pourrait espérer de la Banque Mondiale dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Quinquennal d'Observation qu'il a lancé le 16 juin 2015 ?



« L'ONF-BF ne devrait pas manquer d'être soutenu par la Banque Mondiale »

Nous voudrions d'abord nous excuser, car nous avons été invités à participer au lancement mais pour des contraintes de calendrier, nous n'avons pas été présents à l'évènement. Mais je dois vous dire que d'une façon ou d'une autre l'Observatoire dans le déroulement de ses activités, ne manquera pas d'être soutenu par la Banque Mondiale. En disant cela, je ne vois pas forcément un accord de financement signé entre la Banque Mondiale et l'ONF-BF, mais je suis convaincu que dans les financements mis à disposition du gouvernement et allant dans le sens de soutenir la sécurisation foncière, il y aura forcément un certain nombre de produits pour lesquels l'Observatoire se présente comme l'entité à même de donner une meilleure réponse aux attentes de ces projets. Je peux aussi dire que nous n'avons pas encore lu en détail le Programme Quinquennal d'Observation. Une analyse détaillée de ce programme nous permettrait de voir quelle possibilité pourrait être envisagée. C'est vrai que c'est une association, mais au regard de l'ambition nationale et des attentes multiformes, nous pensons que nous devrions trouver des passerelles à travers les financements déjà existants ou des financements qui arriveraient ultérieurement pour des opérations dans le secteur rural à avoir une composante ou une sous composante qui ait à traiter de la question foncière. Cette question est partout présente dans ce que nous faisons aux côtés des communautés et ce que nous faisons dans le domaine des infrastructures et de l'agriculture.

ZF : Avez-vous un commentaire ou une recommandation à formuler pour mettre un terme à cet entretien ?

J'ai suivi le processus de création de l'Observatoire et j'ai beaucoup aimé. Il y a déjà des produits et je crois qu'il faut maintenant diffuser, communiquer. Pour moi l'Observatoire doit se faire connaître partout. N'hésitez pas à vous faire connaître aussi de ceux qui ne comprennent pas le français. Voyez ce que vous pouvez faire au niveau des langues nationales. Nous savons qu'à cette phase de démarrage de vos activités les moyens sont limités mais nous pensons qu'une émission proposée par l'ONF-BF est quelque chose qui serait la bienvenue au niveau des médias. Il ne faut pas rester dans les bureaux, il faut que tout le monde sache ce que c'est que l'ONF-BF. Travailler à développer une campagne de communication à même de vous faire connaître. Vous êtes indépendants, donc assimilables à cette société civile engagée sur la question foncière, et je pense que c'est important que tout ce que vous faites ainsi que vos projets et ambitions soient connus du large public, aussi bien du milieu urbain que rural. ♦

La DGFOMR, acteur-clé de la gouvernance foncière en milieu rural

Dans le cadre de sa rubrique «L'acteur du trimestre», Zoom sur le Foncier, votre trimestriel d'information vous propose un gros plan sur la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR), dont le Directeur Général est Monsieur Léger KINDA. Portait d'un acteur clé du foncier au Burkina Faso à travers ses attributions, le bilan de ces actions et les défis pour les cinq (5) prochaines années.

La Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR) est une direction générale du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire (MARHASA). Elle comprend trois directions techniques : la Direction de la Législation, de la Réglementation et de la Sécurisation Foncière (DLR/SF), la Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales (DOPAIR), et la Direction des Ecoles et des Centres de Formation (DECF).

Attributions de la DGFOMR

Les attributions essentielles de la DGFOMR sont :

- assurer la coordination de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Sécurisation Foncière et la législation ;
- conduire l'élaboration des lois et règlements en ce qui concerne le foncier et de veiller à leur diffusion ;
- suivre et capitaliser les expériences pilotes de sécurisation foncière en milieu rural menées à l'intérieur du pays ;
- promouvoir et appuyer la mise en place des institutions de mise en œuvre de cette politique ;
- organiser la concertation avec tous les acteurs qui interviennent dans le foncier rural ;
- contribuer à la prévention des conflits fonciers.

Le processus de sécurisation foncière a été conduit par le Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire à travers la DGFOMR. Aussi, des textes juridiques pour prendre en charge de façon efficace les questions sur le foncier rural existent et à travers plusieurs projets et programmes, le ministère a pu expérimenter des expériences de sécurisation foncière dans le pays. Le Ministère de l'Agriculture a entrepris l'élaboration d'une Politique Nationale de Sécurisation Foncière (PNSF) qui a abouti à la prise du décret concernant cette politique en 2007. C'est à partir de cette politique qu'il y'a eu un ensemble de textes législatifs et réglementaires dont la Loi 034 du 16 juin 2009 portant régime foncier rural.

Evolution de la gouvernance foncière durant les cinq dernières années

Selon le Directeur Général du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural, M. KINDA, l'évolution de la gouvernance foncière au Burkina Faso a été positive ces cinq (5) dernières années, même s'il reconnaît que beaucoup d'efforts restent à faire. En effet, cette évolution a été marquée par l'adoption des textes, la mise en place des institutions, même si ce n'est pas encore dans toutes les localités. Tout cela est la preuve selon le DGFOMR d'un début d'application des textes. Au point de vue législatif et réglementaire, le DGFOMR estime que le



M. Léger Kinda, Le DGFOMR

dispositif qui existe permet de gérer efficacement le foncier même si celui-ci mérite d'être amélioré. Il rassure en disant : « par rapport à cela nous avons pu élaborer des stratégies et des plans que nous pourrions bientôt appliquer ».

La DGFOMR a élaboré la stratégie et le plan d'action pour la généralisation des textes sur le régime foncier rural dans toutes les communes du Burkina. Cette stratégie a dégagé des axes, un ensemble d'actions au nombre de neuf (9), plus de soixante (60) activités et quatorze (14) objectifs qui ont tous été identifiés à partir de l'étude sur l'état des lieux de la gouvernance

foncière et le Cadre d'Analyse de la Gouvernance foncière.

Ces études ont également dégagé un ensemble d'acquis, d'insuffisances et formulé des propositions de solutions dans le cadre de l'analyse de la gouvernance foncière. C'est à partir de ces deux (2) documents que les problématiques ont été dégagées.

Quels défis pour les cinq (5) prochaines années ?

Même si l'évolution de la gouvernance foncière est jugée positive par la DGFOMR, il demeure que celle-ci fait face à un certain nombre de défis. Ces défis, selon le Directeur Général sont :

- la mise en place des structures et instances locales de gestion foncière sur l'ensemble du territoire et leur fonctionnalité ;
- l'amélioration du dispositif législatif et réglementaire ;
- l'amélioration de l'appropriation des textes fonciers ;
- le renforcement de la participation de l'ensemble des acteurs dans le processus ;
- le renforcement des capacités des acteurs de mise en œuvre ;
- l'aide à la formalisation des droits fonciers pour permettre à l'ensemble des acteurs de sécuriser leurs droits à travers la délivrance des titres ;
- la facilitation de l'accès des femmes et des groupes vulnérables au foncier ;
- l'harmonisation des interventions des différents acteurs ;
- le suivi du renforcement des acquis du Projet Sécurisation Foncière du Millenium Challenge Account (PSF/MCA) du Burkina Faso. ♦

BREVES

Atelier DGI / ONF-BF

Mettre en cohérence les outils et les instruments de collecte de données foncières, tel était l'objectif de l'atelier tenu les 09 et 10 juillet 2015 entre la Direction générale des Impôts (DGI) et l'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF)

Deux (2) jours d'échanges ont permis aux cadres de la DGI et aux experts de l'ONF-BF d'élaborer de manière participative les dispositifs et instruments de collecte de données entre les deux (2) structures. Plus précisément, au cours de l'atelier :

- les problématiques foncières pouvant être documentées à partir des données de la DGI ont été précisées ;
- les indicateurs des phénomènes à observer à partir des données de la DGI ont été validés ;
- les modalités et les procédures de collecte des données foncières ont été partagées et acceptées ;
- les premières données disponibles au niveau de la DGI ont été examinées. Leur prise en compte au niveau de la base de données foncière de l'ONF-BF a été décidée ;
- une organisation des acteurs de la chaîne foncière issus de la DGI en vue de leur participation à la mise en œuvre du PGO a été adoptée.



L'atelier s'est tenu à Kombissiri, localité située à environ 45 km de Ouagadougou.

L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF), un outil pour une meilleure gouvernance foncière.



Création de l'ONF – BF

Entamé en 2011 dans un contexte marqué par des initiatives internationales notamment le sommet du G8 initié en juin 2013 sur la transparence pour l'amélioration de la gouvernance foncière, le processus de création de l'ONF-BF a abouti le 03 juillet 2014 par la tenue d'une Assemblée Générale constitutive qui a mis en place une association à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle dénommée « Observatoire National du Foncier au Burkina Faso », en abrégé ONF-BF, régie par la loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992 portant liberté d'association au Burkina Faso.

Le récépissé de déclaration N° 2014/001140/MATS/SG/DGLP/DOSOC a été obtenu le 18 juillet 2014.

Mission et attributions de l'ONF-BF

L'ONF-BF a pour mission de contribuer à l'amélioration de la gouvernance foncière à travers la production et la diffusion d'informations foncières en vue de faire du foncier, un facteur de développement durable.

Au nombre de ses principales attributions on peut citer :

- produire, collecter, traiter et capitaliser l'information foncière afin d'aider à la prise de décision aux niveaux national et local ;
- analyser et éclairer les problématiques foncières

nationales et locales, pour accompagner les réformes politiques, institutionnelles et juridiques en cours et préparer, dans une démarche prospective, les réformes futures ;

- diffuser et vulgariser l'information sur les principales thématiques foncières afin d'en faciliter l'accès aux populations ;
- coordonner, rassembler, centraliser et gérer les différentes initiatives prises dans le domaine de l'information sur le foncier tant au niveau national que local ;
- enrichir la réflexion et valoriser les innovations en matière de gouvernance foncière ;
- apporter un appui à l'évaluation participative des politiques, de la législation et des institutions en matière foncière ;
- assurer la veille et l'anticipation en matière foncière en vue d'améliorer la prise de décision efficace et de prévenir les conflits fonciers ;
- faciliter la recherche du consensus sur les grandes questions foncières et les moyens d'y répondre à travers des espaces appropriés de concertation foncière ;
- identifier et mobiliser les partenaires à travers la création d'un réseau d'acteurs afin de promouvoir des partenariats efficaces dans le domaine foncier ;
- contribuer à la prévention et à la résolution pacifique des conflits fonciers au Burkina Faso. (Article 4 des Statuts de l'ONF-BF).

Les organes de l'ONF-BF

L'Observatoire National du Foncier au Burkina Faso (ONF-BF) compte les organes suivants :

- Assemblée Générale ;
- Conseil d'Administration ;
- Secrétariat Exécutif ;
- Conseil Scientifique ;
- Commissariat aux Comptes.

Les défis de l'ONF-BF

L'ONF-BF a élaboré un Programme Quinquennal d'Observation (PQO) sur les cinq (5) prochaines années. Celui-ci a été adopté au cours de la 2^e session du Conseil d'Administration (CA) prévue les 28 et 29 mai 2015 à Ouagadougou.

Les défis de l'ONF-BF sont :

- mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de son Programme Quinquennal d'Observation ;
- susciter l'engagement de l'ensemble des acteurs de la chaîne foncière dans la mise en œuvre de son Programme Quinquennal d'Observation ;
- obtenir l'adhésion des PTF ;
- préserver de son indépendance dans son rôle de veille et d'interpellation en matière foncière ;
- assurer l'accessibilité à une information foncière juste et actualisée. ♦